

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF128

présenté par  
M. Holroyd, rapporteur

-----  
**ARTICLE 13**

À l'alinéa 18, supprimer la référence :

« L. 225-112, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction légistique.